



SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2011

La séance est ouverte à 18h.30, par M. Samuel VILLARS, président du Conseil municipal.

Présents : Madame Monique MEYER, maire.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.
Monsieur René JEMMELY, adjoint.

Mesdames Claire-Lise HALDEMANN, Catherine LUGINBÜHL et Gloria ROSENBERG,
Messieurs Luca BONAITI, Didier FLECK, Jean-Pierre GAILLARD, Laurent GARRIGUES,
Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO, Yves MERMIER, Jan SLETTENHAAR et
Samuel VILLARS, conseillères et conseillers municipaux.

En ce moment symbolique, ce n'est pas sans une certaine émotion, que M. VILLARS ouvre cette dernière séance qui marque la fin de la législature 2007 – 2011.

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2011 ;
- 2) Communications du Bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) 2^{ème} lecture et approbation des comptes de l'exercice 2010 ;
- 5) Propositions de motions et de résolutions ;
- 6) Vote de la délibération « Utilisation de l'adresse de courriel@avusy.ch » ;
- 7) Vote de la délibération « Efficacité des institutions communales » ;
- 8) Rapports des commissions ;
- 9) Fixation des dates des réunions de commissions ;
- 10) Questions et divers.

Décisions prises durant cette séance du Conseil municipal

- Crédits budgétaires supplémentaires : unanimité des membres présents.
- Comptes de l'exercice 2010 : unanimité.
- Utilisation de l'adresse de courriel « @avusy.ch » : 8 pour / 1 contre / 3 abstentions.
- Efficacité des institutions communales : 7 pour / 2 contre / 3 abstentions.
- Donner le mandat à la commission travaux de dresser l'état des lieux des chemins communaux et la priorisation des travaux y relatifs : unanimité.
- Soutenir la création de la ludothèque : unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2011

Aucune remarque.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil municipal, le bureau ne s'est pas réuni pour cause de vacances de Pâques, mais l'ordre du jour a été envoyé par courriel aux personnes intéressées.

2.2 Travaux des commissions du Conseil municipal : M. VILLARS avait demandé aux présidents, que la liste des suspens soit transmise jusqu'à aujourd'hui 12h.

Restent encore la commission sociale et scolaire et la commission environnement, qui rendront leur document d'ici à la fin de cette semaine.

3. Communications de l'Exécutif

Rien à signaler.

4. 2^{ème} lecture et approbation des comptes de l'exercice 2010

A titre personnel, M. BONAÏTI commente l'exercice 2010, qu'il qualifie de mitigé, tant au niveau des sorties que des entrées fiscales.

La diminution du barème d'imposition des familles (qui ne devait, en principe, pas nous toucher), nous affecte finalement beaucoup, et malgré une marge de sécurité que nous avons prise, nous constatons une diminution des entrées fiscales de Fr. 4'000,--.

Au niveau des comptes de fonctionnement, nous notons un dépassement pour l'entretien des routes qui était prévu, pour lequel la commune doit encore encaisser la taxe d'équipement. Nous relevons également un autre dépassement, pas prévu celui-ci, d'environ Fr. 50'000,-- pour la mise en passe des bâtiments.

Malgré tout, nous arrivons tout juste à obtenir un budget équilibré.

Pour conclure, M. BONAÏTI souligne qu'il faudra garder une TRES GRANDE PRUDENCE pour ces prochaines années.

Les conseillers n'ayant rien à ajouter, M. VILLARS passe aux différents votes qui concernent les comptes.

4.1 Crédits budgétaires supplémentaires

M. VILLARS lit le texte de la délibération, et c'est à l'unanimité que le Conseil municipal

D E C I D E

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2010 suivants, pour un montant de **Fr. 490'437,45.**

01 - Conseil municipal

01.0.300.01 Jetons de présences/commissions Fr. 340.00

05 - Administration générale

05.0.305	Assurance maladie et accidents	Fr.	2'074,40
05.0.310	Fournitures de bureau et imprimés	Fr.	1'229,10
05.0.318.	Honoraires et prestations	Fr.	5'563,85
08 - Immeubles du patrimoine administratif			
08.0.311	Achat mobilier, machines, véhicules	Fr.	2'043,10
08.0.312	Eau, énergie, combustibles	Fr.	795,30
08.0.314	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	81'226,95
14 - Incendie et secours			
14.0.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	Fr.	176,05
14.0.318	Honoraires et prestations	Fr.	341,85
21 - Ecoles publiques			
21.0.352	Frais de piscine	Fr.	1'600,00
33 - Parcs et promenades			
33.0.314	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	2789,55
33.0.318	Honoraires et prestations	Fr.	6'322,55
34 - Sports			
34.0.311	Achat de mobilier, machines, véhicules	Fr.	727,25
34.0.314	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	7'946,15
34.0.314.01	Places de jeux	Fr.	2'300,10
54 - Institutions pour la jeunesse			
54.0.365.03	Subvention « Le Couffin »	Fr.	1'852,—
58 - Aide sociale			
58.0.366	Allocations sociales diverses	Fr.	148,80
62 - Routes communales			
62.0.312	Eclairage des chaussées	Fr.	325,00
62.0.313	Achat de fournitures et marchandises	Fr.	6'866,20
62.0.314	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	314'587,00
71 - Approvisionnement et protection des eaux			
71.0.314	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	16'808,35
74 - Cimetière et columbarium			
74.0.314	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	15'342,05
90 - Finances et Impôts			
90.0.346	Compensation financière aux communes françaises	Fr.	6'900,24
94- Charges et revenus des capitaux			
94.0.330	Autres irrécouvrables	Fr.	12'131,61

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

4.2 Approbation des comptes de l'exercice 2010

M. VILLARS lit le texte de la délibération, et c'est à l'unanimité que le Conseil municipal

D E C I D E

1. D'approuver le compte rendu financier 2010.

2. D'approuver le compte de fonctionnement 2010 pour un montant de **Fr. 3'417'079,80** aux charges et de **Fr. 3'444'992,29** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **Fr. 27'912,49**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2010 pour un montant de **Fr. 1'820'035,15** aux dépenses et de **Fr. 0,--** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **Fr. 1'820'035,15**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **Fr. 1'820'035,15** par l'autofinancement à raison de **Fr. 614'115,49** au moyen de la somme de **Fr. 586'203.00** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **Fr. 27'912,49**. L'insuffisance de financement s'élève à **Fr. 1'205'919,64**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **Fr. 27'912,49** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2010.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2010, totalisant à l'actif et au passif **Fr. 27'588'225,54**.

Madame le Maire lit la conclusion du rapport administratif, accueilli par les applaudissements des conseillers.

5. Propositions de motions et de résolutions

Rien à signaler.

6. Vote de la délibération « Utilisation de l'adresse de courriel@avusy.ch »

Avant de passer la parole aux conseillers, M. VILLARS lit la proposition de délibération.

Suite à cette lecture, M. FLECK précise, quant au sens des mots, qu'il est d'accord avec cette manière de procéder, à condition que la communication ne soit pas imposée exclusivement sous cette forme.

Personnellement, M. JEMMELY trouve déplacé et maladroit de présenter cette délibération à la dernière séance. Il aurait été plus judicieux d'attendre le nouveau Conseil municipal. De plus, il n'est pas pour imposer l'utilisation du courriel @avusy.ch. L'idéal aurait été, dans un premier temps, de le présenter, voire être formé à son utilisation.

Il n'est de loin pas contre l'utilisation de ce système, mais il faut prendre le temps de l'expliquer. Il pense également que ce n'est pas Fr. 1'500,-- qu'il faudrait prévoir au budget, mais bien plus, car l'équipement en informatique ne concernerait certainement pas qu'une personne...

M. VILLARS remercie les membres de l'Exécutif de faire partager leur avis. La somme de Fr. 1'500,-- est un début, pour inscrire un montant au budget. Il tient également à préciser que personne autour de cette table n'est visé.

Nous pourrions également nous aligner sur certaines communes voisines et équiper tous les conseillers d'Ipad.

Les conseillers n'ayant plus de remarque à formuler, M. VILLARS demande aux conseillers de se prononcer sur cette délibération et c'est avec 8 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, que le Conseil municipal

DECIDE

1. De rendre systématique l'usage du courriel « @avusy.ch » pour les Conseillers municipaux et le secrétariat du Conseil municipal pour les communications telles que :

- a. Convocations aux séances ordinaires du Conseil municipal
 - b. Procès-verbaux du Conseil municipal
 - c. Procès-verbaux des séances de commission
 - d. Projet de motion, de résolution ou de délibération
 - e. Tout autre document utile au travail du Conseil municipal ou de ses commissions
2. De porter au budget 2012 de la commune la somme de CHF 1'500.— afin d'acquérir, le cas échéant, des ordinateurs portables qui seraient mis à disposition des Conseillers municipaux qui ne disposeraient pas d'un équipement informatique personnel.
 3. De mandater le Bureau du Conseil municipal afin qu'il établisse un règlement d'utilisation détaillé du matériel informatique mis à disposition.
 4. De mandater le Bureau du Conseil municipal afin qu'il évalue l'opportunité d'organiser une formation sur l'utilisation efficace des outils informatiques mis à disposition.

7. Vote de la délibération « Efficacité des institutions communales »

Afin de pouvoir prendre la parole, M. VILLARS remet la présidence à M. FLECK qui lit le projet de délibération.

Fort de son expérience en tant que président du Conseil municipal et de son Bureau, M. VILLARS a pu constater qu'il y règne un certain flou, notamment au niveau du suivi, le règlement du Conseil municipal ne faisant aucune mention concernant le délai de traitement des dossiers. Les deux autres membres du Conseil municipal qui ont tenu le même rôle ne le contrediront pas.

Puisque cette délibération modifierait le règlement du Conseil municipal, M. VILLARS a sollicité un préavis de la Surveillance des communes, qui l'a rendu attentif au point 1 de la délibération, pour lequel M. VILLARS lit le courrier de M. ZUBER y relatif. C'est pourquoi, la version de ce soir est légèrement modifiée, car le Conseil municipal ne peut se charger que de sa propre gestion.

Avant de passer la parole aux personnes qui le désirent, M. VILLARS souligne que le but de cette délibération est de faire en sorte que le bon travail réalisé durant ces 4 ans puisse se prolonger bien au-delà. Il n'y a aucune volonté d'ingérence dans le fonctionnement de l'Exécutif et Mme MEYER, comme M. GARDI n'y voient pas d'objection.

M. FLECK rappelle son attachement à l'existence du Bureau du Conseil, car tous les groupes y sont représentés. Il permet de traiter de sujets en toute liberté en vue de préavis ou de séances futures.

Une discussion intergroupe s'est tenue pour ce projet de délibération, qui a été depuis, sensiblement modifié.

Quelque temps après, à la relecture de ce projet, M. FLECK l'a trouvé trop restrictif vis-à-vis de l'Exécutif, souvent tributaire de l'intervention de tiers. Dès lors, il a proposé un amendement dans le sens d'une échéance souhaitable et non pas contraignante. Suggestion refusée. Est venu ensuite l'avis de la Surveillance des communes.

Cette nouvelle formulation lui pose un problème et personnellement M. FLECK aurait préféré attribuer une charge au Bureau du Conseil municipal d'être attentif à la bonne exécution des mandats confiés à l'Exécutif. M. FLECK précise que cela n'a rien à voir avec le fait qu'il va bientôt passer à l'Exécutif !

M. GAILLARD a pu constater qu'au niveau des commissions, il est difficile de respecter des délais et un bon suivi. Le but de cette délibération est d'avoir un endroit où tout est regroupé, de manière à obtenir un meilleur suivi. Maintenant, comment formuler cela au mieux ?

M. GOY propose d'insérer la notion de « suivi » à la place de réalisation de mandat.

Mme LUGINBÜHL a trouvé l'idée très bonne et ce pour les deux délibérations. Toutefois, elle rejoint M. JEMMELY sur le fait que ce n'est pas le bon moment pour prendre ces décisions. Les prochains conseillers sont à même d'entreprendre cette réflexion.

M. FLECK répète que le mot « délai » le gêne, alors qu'il apprécie le fait de suivre l'avancement des dossiers en séance du Bureau.

M. GOY trouve important de se doter d'une structure pour les prochaines années.

Mme ROSENBERG dit que c'est une bonne idée, mais précipitée pour aujourd'hui. Le Conseil municipal a toujours dit qu'il voulait travailler sur une gestion des projets. Pour cela, il serait bon de dresser une procédure.

M. GOY attire l'attention sur le but de cette délibération qui est de donner un cadre aux nouveaux conseillers pour les faire profiter de notre expérience.

M. MERMIER relève que ce mauvais fonctionnement est un constat de l'ensemble du Conseil municipal. Ce qui est proposé ce soir a le mérite de vouloir remettre les choses sur les rails et c'est très bien.

M. JUNGO dit que puisque le texte n'est pas très clair, il propose de le remettre aux nouveaux conseillers.

Mme MEYER trouve dommage que l'opportunité ne soit pas saisie, alors que cette législature voulait faire de ce dysfonctionnement son cheval de bataille.

Les conseillers se mettent alors d'accord sur la formulation du point 1, et M. VILLARS lit le projet de délibération. A l'issue de cette lecture, le Conseil municipal, avec 7 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions,

DECIDE

1. D'assurer le suivi des mandats que le Conseil municipal décide de confier à l'Exécutif.
2. D'amender l'article 8 du règlement du Conseil municipal d'Avusy en y complétant la lettre c) d'établir la liste des objets et mandats en cours au sein des commissions ainsi que ceux confiés par le Conseil municipal à l'Exécutif pour réalisation.
3. D'amender l'article 8 du règlement du Conseil municipal d'Avusy en y ajoutant la lettre g) d'interpeller l'Exécutif lors des séances du Bureau du Conseil sur l'avancement des objets et mandats qui lui ont été confiés par le Conseil municipal et l'inciter au besoin à en faire une communication lors de la séance ordinaire suivante du Conseil municipal.

8. Rapports des commissions

8.1 Commission aménagement / travaux

En guise de préambule M. GAILLARD présente ses excuses à M. ISELI, pour avoir oublié de l'informer sur quelques points.

La commission a abordé les sujets suivants :

- Adjudication des travaux des bâtiments de Sézegnin (un état financier tenant compte de l'avancement des travaux ainsi qu'un relevé des délais de réalisation a été demandé aux architectes responsables pour fin mai)
- Containers-terriers : attribution des mandats pour le Creux-du-Loup et les Traversins. Des compléments sont demandés pour les deux autres dossiers.
- Gravière Maury à Champlong : les travaux de remblayage sont en cours. La commission travaillera sur une réalisation possible une fois ces travaux exécutés.

- Entretien des routes communales : plusieurs chemins sont en mauvais état. Des devis ont été demandés par M. GARDI et la commission souhaiterait obtenir le mandat de dresser l'état des lieux et la priorisation des travaux à effectuer pour l'entretien des routes et chemins communaux : proposition acceptée à l'UNANIMITE.

8.2 Commission économie et agriculture

Doit se réunir.

M. FLECK constate que les panneaux d'affichage sont des supports à manifestations diverses et autres pertes d'animaux.

Mme MEYER relève que certains panneaux ont des problèmes de serrure. A vérifier.

8.3 Commission sociale et scolaire

- La directrice de l'école, ainsi que Sandra BALZ et Virginie MERMET ont été conviées à cette commission afin de parler du projet de ludothèque et atelier lecture (ce projet ne peut pas être appelé bibliothèque, car il n'y aura pas de bibliothécaire !

Suite à cette discussion, les membres de la commission proposent au Conseil municipal de soutenir ce projet et de le mettre aux mains de l'Exécutif : accepté à l'UNANIMITE.

- Sondage aînés : n'est pas encore finalisé. Sera présenté par les nouveaux élus
- Séance Internet pour les jeunes : il n'y aura finalement pas de groupe de musique.

A propos du projet ludothèque, M. BONAITI relève qu'il y a pour lui deux volets bien distincts :

- 1) Le remplacement du bibliobus : bonne idée surtout si le projet tient la route et sans compter sur le fait que cela touche aussi bien les enfants que les adultes.
- 2) Toute la partie qui touche au scolaire, où nous nous retrouvons à remplacer le DIP qui ne remplit plus son rôle, coupe les subventions. Nous nous retrouvons là sur un exemple de report des charges Etat/communes.

M. BONAITI trouve très bien si cette ludothèque fonctionne avec des parents bénévoles, mais il faut juste se rendre compte que l'Etat ne fait plus son job et il faut le signaler.

Mme LUGINBÜHL est d'accord avec M. BONAITI, mais souligne qu'une fois par mois, l'APEA emmènera les enfants à l'atelier lecture et la directrice de l'école aimerait garder ce projet.

M. BONAITI : le souci est au niveau cantonal et c'est vraiment pathétique d'en arriver là.

M. JEMMELY attire l'attention sur le fait que la création de l'atelier lecture n'est pas une demande du DIP.

M. BONAITI : mais c'est prendre les devants...

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter pour ce point, Mme MEYER demande combien d'enfants seront présents demain ?

Mme LUGINBÜHL : 25 et 4 se sont excusés.

8.4 Commission environnement

M. FLECK : l'article pour le bulletin communal est OK.

Il demande à M. GOY si c'est bon pour « Les Nouvelles » ?

M. GOY n'a pas reçu d'informations supplémentaires.

8.5 Commission civisme

La commission prévue le 10 a été annulée car nous n'avons toujours pas eu de nouvelles de la part de la police et des gardes-frontières pour l'organisation de la séance d'information destinée à la population.

Le repas est par contre maintenu.

9. Fixation des dates des prochaines commissions

- Mercredi 11.05.11 la commission économie est annulée
- Lundi 16.05.11 à 20h.30 commission environnement Mairie
- Mercredi 25.05.11 à 18h.30 commission sociale Mairie

10. Questions et divers

- 10.1 M. FLECK est content de dire que la législature s'est superbement bien déroulée et il est navré de la façon dont elle se termine. Il remercie tout le monde et souhaite « bon vent » aux personnes sortantes.
- 10.2 M. SLETTENHAAR souhaite également bonne suite à tous et espère que tout se passera bien dans une ambiance chaleureuse.
- 10.3 Mme ROSENBERG se joint à M. SLETTENHAAR.
- 10.4 Mme HALDEMANN informe qu'une exposition aura lieu à la Laiterie de Sézegnin du 14 au 29 mai. Le vernissage aura lieu le samedi 14 mai de 11h.00 à 13h.00 et un concert de jazz sera donné le dimanche 15 mai.
- 10.5 M. JUNGO remercie toutes les personnes autour de la table du Conseil et se réjouit de la prochaine législature. Il espère que l'ambiance sera bonne.
- Dans un autre registre, il se tient volontiers à la disposition des conseillers qui le souhaitent pour configurer leur e-mail Avusy sur leur iPhone ou Outlook.
- 10.6 M. GARRIGUES a beaucoup appris sur le fonctionnement d'une commune durant son mandat. Il regrette de ne pouvoir continuer et ce pour des raisons professionnelles.
- Il souhaite également tout de bon à tous.
- 10.7 M. GOY : une étude cantonale sur la qualité de l'eau des fontaines a été entreprise. A-t-on reçu les résultats pour Avusy ?
- MM. GARDI et TERRIER n'ont encore rien vu.
- 10.8 M. GOY demande, avec ce qu'il s'est passé il y a une dizaine de jours au Burkina Faso, si « notre » école va bien ?
- Mme MEYER : rien à signaler.
- 10.9 Enfin, M. GOY tenait à saluer le travail gigantesque accompli par Pierrot durant ses plus de 35 ans au service de la commune et son dévouement. Personnellement, il a beaucoup apprécié de pouvoir s'appuyer sur sa grande expérience.
- 10.10 M. GAILLARD tient quant à lui, à remercier Monique pour les heures et les heures passées à la Mairie et pour ses nombreux éclats de rire, ça fait du bien !
- 10.11 Mme LUGINBÜHL remercie Pierrot pour son travail et sa tolérance, sans oublier Monique.
- Elle a eu beaucoup de plaisir à siéger autour de la table du Conseil municipal et souhaite tout le meilleur aux nouveaux. Bon vent !
- 10.12 M. BONAITI a passé quatre très bonnes années et a eu beaucoup de plaisirs.
- Un grand MERCI à Monique, aux conseillers, ainsi qu'à Pierrot.
- Bienvenue à M. Gangloff.
- 10.13 M. MERMIER a été honoré de siéger parmi tous.
- 10.14 Même si tout a été dit, M. JEMMELY tient à remercier Monique et Pierrot. Il souhaite également bon vent à tous.

10.15 M. GARDI : tourmente dans la sécurité routière ! L'entrée d'Athenaz a été fracassée.

Pour le reste, les derniers éléments provisoires sont en place. Le but est de définir le meilleur emplacement. Des éléments avaient disparu au chemin de Cusinand, mais ils ont réapparu.

Ces dispositions ne plaisent pas à tout le monde...

10.16 M. GARDI tient également à remercier toutes les personnes qui nous quittent.

10.17 Madame le Maire : le rendez-vous pour la sortie des aînés est fixé à 6h.50 au Centre communal. Départ : 7h.30 pour le musée militaire de l'aviation à Payerne.

10.18 Mme MEYER : cérémonie des conseillers sortants le lundi 30.05.11 à 18h.30 au CCA.

10.19 Madame le Maire se lève pour remercier Pierrot et faire part de son « au revoir », sous les applaudissements des personnes présentes.

Pierrot remercie tout le monde.

Pour fêter son départ à la retraite, Mme MEYER invite les conseillers, l'Exécutif et les collaborateurs à un apéritif dînatoire le vendredi 27 mai à 12h.00 à la Mairie, où nous nous rendrons sur un lieu pour l'instant tenu secret.

Avant de passer la parole à M. VILLARS, Madame le Maire, non sans une certaine émotion, nous transmet son « au revoir », accueilli par les applaudissements des personnes présentes.

10.20 C'est maintenant au tour de M. VILLARS, ému, de nous dire son « au revoir ». Il tient également à remercier chacune et chacun pour leur engagement jusqu'au bout de la législature.

Enfin, il tient plus particulièrement à adresser ses remerciements à Monique et à Pierrot.

Message salué par les applaudissements des personnes présentes.

Cette législature est conclue par l'hymne national joué par la fanfare de Chancy.

Après l'apéritif, nous nous rendrons au Café d'Avusy, pour le traditionnel repas qui clôt l'acceptation des comptes.

La séance est levée à 19h.55

Un Conseiller :

Le Secrétaire :

Le Président du Conseil :